

Envoi : 12/12/2017
Réception par le Préfet : 12/12/2017
Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-4-1
Séance du vendredi 8 décembre
2017

**ET NOS VOISINS EUROPÉENS, COMMENT FONT-ILS ? MISSIONS D'ÉTUDE AU
DANEMARK ET EN ESPAGNE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission Solidarité et Autonomie du 17 novembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention ci-jointe entre la CNSA et le Département dont l'objet est de préciser les modalités de la contribution financière de la CNSA au projet départemental intitulé « Vers de nouveaux modèles intégrés et innovants d'organisation territoriale pour le maintien à domicile : l'apport des expériences basques et danoise », déposé dans le cadre de l'appel à projets thématique 2017 de la CNSA,
- autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- précise que la recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire : programme I621, chapitre 74, fonction 52, nature 74788.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité